

Les détails de la maltraitance de la petite Marina émeuvent

Mots clés : Maltraitance, Enfance, Justice, Sarthe, Francis Szpiner

Par  Gary Assouline

Mis à jour le 16/06/2012 à 13:46 | publié le 15/06/2012 à 15:32  Réactions (169)



Joëlle Rieutort, procureure de la République, et le colonel Pascal Julien, commandant du groupement de gendarmerie de la Sarthe, le 10 septembre 2009 au Mans. Crédits photo : JEAN-FRANCOIS MONIER/AFP

 J'aime

250

 Tweeter

33

 +1

7

 Recommander

4

La presse prend le parti de rendre public vendredi une partie des sévices dont a été victime la petite Marina. Le procès de ses parents, coupables de torture ayant entraîné sa mort, s'est ouvert lundi.

La presse nationale couvre depuis lundi le procès au Mans des parents de la petite Marina Sabatier, morte en 2009 des coups répétés subis depuis l'âge de 2 ans. Virginie Darras et Eric Sabatier sont accusés d'acte de torture et de barbarie sur mineur de moins de 15 ans par ascendant ayant entraîné la mort. Ils encourent la réclusion à perpétuité dans ce procès prévu jusqu'au 27 juin.

Dans son édition de vendredi, le quotidien *Libération* publie le «Flagrant calvaire de Marina». **récit de l'audience de jeudi** à la cour d'assises du Mans dans la Sarthe. Le 23 juillet 2008, la fillette est entendue par la gendarmerie qui filme l'audition. C'est cette vidéo de 44 minutes qui a été projetée jeudi au tribunal et dont se sont émus les juges. «Dis donc, toi, tu es une sacrée cascadeuse!», souffle une gendarme à Marina, «petite fille blonde en jupe blanche et tee-shirt rose» qui justifie par des chutes ces «bobos qui sont quand même bizarres». «Et sur le dos? Et sur le ventre? Et sur les bras? Et sur la bouche?» «Je suis tombée.» Un an après, le 6 août 2009, Marina est morte.

Tous les sévices dont a été victime la petite fille qui ont été énumérés au tribunal ne sont pas sortis de la salle d'audience. «Il faut pourtant en dire un peu, ne pas nier encore une fois son calvaire, explique toutefois l'envoyée spéciale au Mans, Ondine Millot. Dire les coups de pied, de poing, de latte, de barre en fer, de ceinture ; les nuits entières toute nue dans la cave ; les séquences de plusieurs journées sans nourriture, sanglée par du gros scotch à son lit ; la tête sous l'eau dans la baignoire glacée ; l'après-midi à courir, pieds nus, sur un sol abrasif une lourde charge sur le dos ; le vinaigre, le gros sel ou le vomi à avaler, continue-t-elle dans une litanie insupportable. Dire, surtout, que Marina couverte de ses plaies suintantes, le visage si bouffi par les coups qu'elle ouvrait à peine les yeux, les jambes et les mains déformées, a croisé, tous les jours, de ses 2 ans à ses 8 ans, des voisins, des proches, des enseignants, des médecins, des assistantes sociales. La plupart n'ont rien fait. Quelques-uns ont agi. D'autres ont été pires que défailants. Aucun ne l'a sauvée».

Le mensonge par besoin d'être aimée

Les raisons qui ont amené Marina à «protéger ses parents maltraitants de la justice» sont expliquées par *Le Monde*. Lors des premiers jours d'audience, les différents témoignages ont révélé que si Eric Sabatier et Virginie Darras ont échappé aux institutions, c'est «principalement dû aux mensonges opposés par Marina par amours pour eux». Jeudi, le président de la cour, Didier Roucou, avait interrogé sa mère sur les raisons qui avaient conduit la fillette à ne jamais «parler»: «Je pense lui avoir dit qu'elle ne nous reverrait plus et qu'on pourrait aller en prison», répond la femme de 33 ans. Une décision qu'avait regrettée son père. «Dans la voiture, en allant à la gendarmerie, elle m'a dit d'elle-même "Papa, je dirai rien", mais j'étais sûr qu'à un moment (elle parlerait)... Quand on est entré dans la gendarmerie pour l'audition, je m'attendais à me faire arrêter, j'aurais préféré qu'elle parle», avait-il expliqué.

Selon la psychologue du centre hospitalier du Mans où Marina avait passé un mois, elle «n'avait rien connu d'autre que les coups comme preuve d'amour et s'était construite de curieuse manière», rapporte l'AFP. Si des multiples signalements de ses différents maîtres, directeurs et médecins d'école avaient été lancés, la procédure du procureur de la République de la Sarthe le 10 octobre 2008 a été classée sans suite, «sans même que soit envisagée la saisine d'une juge des enfants et une mesure d'assistance éducative», écrit *Le Monde*.

Me Francis Szpiner, l'avocat qui représente l'association La Voix de l'enfant, partie civile dès l'ouverture de l'instruction, s'est exprimé pour *Le Parisien*. «Ça fait trente-sept ans que je suis avocat et c'est sans doute la première fois que dans une cour d'assises je ressens autant d'émotion», avoue-t-il.



Par  Gary Assouline